

FONCIER

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 DECEMBRE 2003**

N° 2003-257

**11/ REVENTE A LA SA D'HLM "LA RENAISSANCE IMMOBILIERE
CHALONNAISE" D'UNE PROPRIETE SISE 60, RUE JEAN JAURES A CHALONS-
EN-CHAMPAGNE**

Rapporteur : M. MOUCHY

Par arrêté de préemption du 12 novembre 2003, la Ville s'est portée acquéreur d'une propriété sise 60 rue Jean Jaurès, cadastrée section CD n° 109 d'une superficie de 60 m² appartenant à la Communauté Chrétienne "Le Rocher", représentée par M. JACOB, sise 70 rue Jean Jaurès 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, au prix de 45 740 €

Cette acquisition-réhabilitation s'intègre dans le cadre de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale Logement (M.O.U.S. Logement) et doit permettre la réalisation d'un logement neuf.

Afin de permettre à la SA d'HLM "La Renaissance Immobilière Châlonnaise" de poursuivre cette opération, il est proposé de revendre à cet organisme cette propriété destinée au relogement d'une famille à très faibles ressources et pour laquelle cette société sollicite un financement aidé d'intégration.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de préemption du 12 novembre 2003 autorisant l'acquisition par la Ville de Châlons-en-Champagne de la propriété sise 60, rue Jean Jaurès,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, Equipement et Travaux du 2 décembre 2003,

VU l'avis de la Commission des Finances du 10 décembre 2003,

VU l'estimation des Affaires Foncières et Domaniales du 28 octobre 2003,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de vendre à la SA d'HLM "La Renaissance Immobilière Châlonnaise" la propriété sise 60, rue Jean Jaurès à Châlons-en-Champagne, cadastrée section CD n° 109, d'une superficie de 60 m² moyennant le prix de 45.740 €(Quarante cinq mille sept cent quarante euros),

DIT que les différents frais afférents aux actes seront pris en charge par la SA d'HLM "La Renaissance Immobilière Châlonnaise",

DECIDE l'ouverture des crédits suivants pour l'acquisition et les frais d'actes, à savoir :

SECTION INVESTISSEMENT :

En dépenses : compte nature 211.5 sous-fonction 90.824 45
740 €

En recettes : compte nature 211.5 sous-fonction 90.824 45
740 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

En dépenses : compte nature 675 sous-fonction 92.824 45
740 €

En recettes : compte nature 775 sous-fonction 92.824 45
740 €

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

**Le Rapporteur,
Signé : M. MOUCHY**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROCC
Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **23/12/2003** et de la date de
publication le **24/12/2003**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE